

BUDGET PRIMITIF 2024

Présentation des Politiques de la Commission

Jeunesse, sport réussite éducative et bilinguisme

La présente annexe propose les inscriptions budgétaires par programme pour les politiques de l'aide sociale à l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport, de la vie associative et du bilinguisme pour un montant total de 358 585 980 €.

I. Politique de l'Aide Sociale à l'Enfance

1. Vision globale du Budget de la Politique de l'Aide Sociale à l'Enfance

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	254 873 399 €	278 959 518 €	290 613 426 €	11 653 908 €	4,18%	0 €
Dépenses d'investissement	128 800 €	250 000 €	0 €	-250 000 €	-100,00%	0 €
Total dépenses (A)	255 002 199 €	279 209 518 €	290 613 426 €	11 403 908 €	4,08%	0 €
Recettes de fonctionnement	8 137 865 €	12 646 852 €	6 522 852 €	-6 124 000 €	-48,42%	0 €
Total Recettes (B)	8 137 865 €	12 646 852 €	6 522 852 €	-6 124 000 €	-48,42%	0 €

2. Présentation des programmes rattachés à la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance (CDR)

a. DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme P123 – Accueil familial enfants 45,8 M€ (+ 1,9 M€)

Une augmentation du coût de la rémunération des assistants familiaux dû au fait de la hausse du SMIC (courant 2023 et une hypothèse de hausse en 2024) affecte directement le BP2024 pour +1,4 M€. Aussi, la hausse des frais de déplacement remboursés aux assistants familiaux sur les deux territoires liés à l'alignement des règles de remboursement impacte pour 750 K€ le budget.

A cela ce rajoute la décision de rattachement du service d'accueil familial du foyer de l'Enfance vers le service de soutien des assistants familiaux. Cette bascule se chiffre à 1,4M€ sur ce programme mais est un effet nul dans le budget.

2024 est aussi une année où il est proposé d'expérimenter sur 6 mois la maison d'accueil familial dans la vallée de la Bruche pour soutenir l'exercice de la mission d'assistant familial.

Enfin le budget est réduit de 1,8 M€ suite à la diminution du nombre d'assistants familiaux, - 40 assfams.

Il est donc proposé **d'inscrire 45 853 433 € de crédits de paiement.**

Programme P124 – Etablissement d'accueil et hébergement ASE 177,8 M€ (+ 8,8 M€)

Sur ce programme, trois leviers sont à prendre en considération : le taux de reconduction (3% et 1.5% pour le milieu ouvert et la prévention spécialisée), l'extension en année pleine des mesures nouvelles intervenues en 2023 et les mesures nouvelles proposées pour 2024.

Pour 2024, il est proposé la création de 165 places :

- 96 places en placements à domicile ;
- 49 places en internat ;
- 20 places pour les jeunes décrocheurs ;

Il est donc proposé **d'inscrire 177 779 833 € de crédits de paiement.**

Programme P125 – Allocation Tiers 3,5 M€ (+ 1,3 M€)

Depuis 2007 et plus récemment avec la loi Taquet du 7 février 2022, le législateur affirme régulièrement la nécessité de diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et adolescents pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

En 2024, il est prévu de développer l'accueil des enfants par des tiers via le lancement d'un marché public. Un prestataire sera sélectionné pour s'assurer de l'information, de l'évaluation, de l'accompagnement et du suivi du parrain, des tiers bénévoles administratifs et du tiers digne de confiance.

Il est donc proposé **d'inscrire 3 514 970 € de crédits de paiement.**

Programme P126 – Actions éducatives et interventions à domicile 19 M€ (0,3 M€)

Afin de répondre aux demandes en attente et de proposer des réponses adaptées aux situations des mineurs et de leurs familles, il est proposé des mesures de milieu ouvert administratives et judiciaires.

Il est donc proposé **d'inscrire 18 984 730 M€ de crédits de paiement.**

Programme P127 – Prévention spécialisée 6,760 M€ (+37 K€)

Les crédits sollicités correspondent au taux de reconduction.

Il est donc proposé **d'inscrire 6 757 732 M€ de crédits de paiement.**

Programme P128 – Mineurs non accompagnés 21,3 M€ (+ 2 M€)

Ce programme est impacté par la reprise des arrivées massive des Mineurs Non Accompagnés (MNA) depuis l'été 2023, représentant 854 jeunes fin août 2023.

La nouvelle Politique MNA visera par ailleurs à restructurer l'offre :

- créer une logique de parcours pour le MNA,
- reprise de l'évaluation technique par la CeA,
- offrir une prise en charge spécifique en petit collectif pour les plus jeunes,
- prioriser le recours à la semi autonomie.

Il est donc proposé **d'inscrire 21 252 787 € de crédits de paiement.**

Programme P131 – Subventions ASE 0,57 M€

Le montant prévisionnel du versement des subventions relevant de l'ASE reste inchangé en 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 569 626 € de crédits de paiement.**

Programme P132 – Accueil parents enfant 9 M€ (+241 K€)

Les crédits sollicités correspondent au taux de reconduction.

Il est donc proposé **d'inscrire 9 041 075 € de crédits de paiement.**

Programme P133 – Actions spécifiques ASE 1,89 M€ (+53 K€)

L'augmentation de ce programme est en majeure partie dû au fait de la création au niveau national du Groupement d'Intérêt Public « France Enfance Protégée ». Ce GIP a la volonté de regrouper les structures de l'Enfance et d'assurer une mise en réseau des compétences et des experts au service de l'intérêt de l'Enfant

Il est donc proposé **d'inscrire 1 889 418 € de crédits de paiement.**

Programme P134 – Allocations majeurs 1,6 M€ (+ 6 K€)**Programme P135 – Hébergement et accompagnement des jeunes majeurs 3,4 M€ (-2,8 M€)**

Les nouvelles orientations de la préparation à la majorité des jeunes majeurs :

- Mieux préparer la majorité dès l'âge de 16 ans avec l'ensemble des partenaires ;
- Réduire le recours à des places d'hébergement financé à des jeunes majeurs ;
- Augmenter l'offre d'accompagnement des majeurs vers le droit commun.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 605 918 € de crédits de paiement en P134 et 3 363 904 € en P135.**

b. RECETTES FONCTIONNEMENT**Programme P123 – Accueil familial enfants 0,36 M€**

Les dépenses liées à l'accueil familial qui concernent le recouvrement sur d'autres collectivités ou encore des annulations de mandats ne font pas l'objet de modification. Le niveau de recette reste semblable à 2023.

Il est donc proposé **d'inscrire 364 000 € de recettes.**

Programme P124 – Etablissement d'accueil et hébergement ASE 1,1 M€ (-5,5M€)

La participation des parents aux frais de placement et le reversement des allocations familiales à la CeA sont notamment enregistrés dans ce programme dont les recettes restent stables comparées au BP 2023.

Il est proposé de réduire ce programme de 5,5 M€. En effet, les recettes précédemment escomptées par l'Etat ne sont plus certaines.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 095 000 € de recettes.**

Programme P127 – Prévention spécialisée 50 K€

La recette de la Mairie de HAGUENAU concernant l'association de prévention spécialisée intervenant sur leur commune, la JEEP (Jeune Equipe d'Education Populaire), reste stable

Il est donc proposé **d'inscrire 49 700 € de recettes.**

Programme P128 – Mineurs non accompagnés 0,6 M€

S'agissant des MNA, les recettes de l'Etat correspondent à 5 jours de prise en charge pour la mise à l'abri et à l'évaluation. Devant les incertitudes du volume d'arrivées directes et des mises à l'abri et évaluations consécutives, il est proposé de reconduire les recettes.

Il est donc proposé **d'inscrire 592 000 € de recettes.**

Programme P135 – Accompagnement sortie ASE 1 M€ (+1 M€)

Il est proposé **d'inscrire 1 000 000 € de recettes** au titre de dotation délivrées par l'Etat pour la prise en charge des jeunes majeurs.

Programme P136 – Contractualisation Etat enfance 3,4 M€ (-1,6 M€)

Les recettes escomptées au titre de la Stratégie Nationale Prévention et Protection de l'Enfance s'élèvent à 3,4 M€.

Il est donc proposé **d'inscrire 3 422 152 M€ de recettes.**

II. Politique Protection Maternelle et Infantile

1. Vision globale du Budget de la Politique de Protection Maternelle et Infantile

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	4 319 604 €	4 792 700 €	5 050 150 €	257 450 €	5,37%	1 271 500 €
Dépenses d'investissement	109 705 €	40 000 €	60 000 €	20 000 €	50,00%	210 000 €
Total dépenses (A)	4 429 309 €	4 832 700 €	5 110 150 €	277 450 €	5,74%	1 481 500 €
Recettes de fonctionnement	909 280 €	625 000 €	680 000 €	55 000 €	8,80%	0 €
Total Recettes (B)	909 280 €	625 000 €	680 000 €	55 000 €	8,80%	0 €

2. Présentation des programmes rattachés à la politique de la Protection Maternelle et Infantile (CDR)

a. DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme 111 – Offre de soins directe santé sexuelle et suivi de grossesse

Ce programme concerne les activités de périnatalité et de promotion de la santé sexuelle en régie.

Il est donc proposé **d'inscrire 70 000,00 € de crédits de paiement.**

Programme 112 – Délégation participation offre soin externe ou complémentaire santé sexuelle et suivi de grossesse

Ce programme intègre les activités de promotion de la santé sexuelle et de périnatalité externalisées : centres de santé sexuelle (+ 45 250 € de CP suite à l'intégration du CSS des HUS en 2023 ; AE de 975 000 €) et consultations pré et postnatales de PMI aux HUS en augmentation (+ 4 500 € de CP ; AE de 25 000 €).

Il est donc proposé **d'inscrire 1 040 650,00 € de crédits de paiement et 1 000 000,00 € d'autorisations d'engagement.**

Programme 113 – Offre de soins directe de pédiatrie sociale

Ce programme couvre les activités de pédiatrie sociale en régie.

Les frais de maintenance sont regroupés au sein du programme P118 (- 3 000 €).

La HAS a émis une nouvelle recommandation vaccinale contre les infections à rotavirus (prévention des gastroentérites chez les nourrissons) (+ 40 000 €) qui vient s'ajouter à celle sur les infections invasives à méningocoques du sérotype B (+ 50 000 €)

Ces vaccinations sont de rigueur pour conserver la délégation de compétence de l'Etat pour la promotion vaccinale ainsi que la recette correspondante (1,7 M€ de DGF).

Il est donc proposé **d'inscrire 1 481 000,00 € de crédits de paiement.**

Programme 114 – Délégation participation offre soin externe ou complémentaire en pédiatrie sociale

Il s'agit principalement du financement réglementaire des CAMSP (20 %). Une augmentation récurrente de 2% par an est prévue chaque année (+28 000 €). Elle sera peut-être à ajuster selon la répercussion de l'inflation par l'Etat.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 451 500,00 € de crédits de paiement.**

Programme 115 – Soutien à la parentalité et prévention

Il s'agit des actions de soutien à la parentalité : contrats CAPE et déploiement des actions collectives en territoire (+ 24 000 €).

Il est donc proposé **d'inscrire 226 000,00 € de crédits de paiement.**

Programme 116 – Accueil individuel

Ce programme intègre la formation obligatoire des assistants maternels ainsi que l'organisation d'une journée interprofessionnelle accueil individuel une année sur deux, en alternance avec le champ accueil collectif (- 3 500 €).

Il est donc proposé **d'inscrire 328 500,00 € de crédits de paiement.**

Programme 117 – Accueil collectif

Il s'agit de l'organisation d'une journée interprofessionnelle accueil collectif une année sur deux, en alternance avec le champ accueil individuel (+ 3 500 €).

Il est donc proposé **d'inscrire 3 500,00 € de crédits de paiement.**

Programme 118 – Missions transversales

Ce programme regroupe notamment les frais d'interprétariat PMI, les formulaires, la maintenance (+ 6 000 € : regroupement de la maintenance sur une même opération et maintenance des réfrigérateurs) et le remboursement du trop-perçu de la CPAM (10 000 €) concernant l'appel à candidature sur les substances psycho actives qui prend fin en 2023 (- 12 600 €).

Il est donc proposé **d'inscrire 81 000,00 € de crédits de paiement.**

Programme 119 – Subventions PMI

Le travail sur les subventions PMI couvertes par l'enveloppe « standard » a permis de dégager une grande partie des crédits nécessaires à la convergence dans le champ du handicap du jeune enfant entre Enfance plurielle avec qui le partenariat est renouvelé (35 000 €) et la création du Lieu d'Accueil Enfants Parents APEDI (35 000 €). Egalement dans le champ du handicap du jeune enfant, il est important de pérenniser le soutien aux 2 équipes mobiles qui ont été créées grâce à la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (APEDI + 21 000 € et AID + 34 500 €).

Ces 4 partenariats sont prévus jusqu'en 2026 (AE = 271 500 €).

Il est donc proposé **d'inscrire 368 000,00 € de crédits de paiement et 271 500,00 € d'autorisations d'engagement.**

b. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme 111 – Offre de soins directe santé sexuelle et suivi de grossesse

Cette enveloppe est dédiée à l'acquisition du matériel nécessaire aux consultations (sages-femmes et médecins) et autres actions collectives (20 000 €). La hausse doit permettre d'absorber les besoins et coûts en augmentation (+ 10 000 €).

Il est donc proposé **d'inscrire 20 000,00 € de crédits de paiement et 20 000,00 € d'autorisations de programme.**

Programme 113 – Offre de soins directe de pédiatrie sociale

Cette enveloppe est dédiée à l'acquisition du matériel nécessaire aux consultations (puéricultrices et médecins) et autres actions collectives (40 000 €). La hausse doit permettre d'absorber les besoins et coûts en augmentation (+ 10 000 €).

Il est donc proposé **d'inscrire 40 000,00 € de crédits de paiement et 40 000,00 € d'autorisations de programme.**

Programme 118 – Missions transversales PMI

Il est donc proposé **d'inscrire 150 000,00 € d'autorisations de programme.**

c. RECETTES FONCTIONNEMENT

Programme 118 – Missions transversales PMI

Le remboursement par la CPAM des actes pratiqués par les médecins et sages-femmes de PMI au profit des assurés sociaux représente environ 610 000 € par an.

Il est donc proposé **d'inscrire 610 000,00 € de crédits de paiement.**

Programme 148 – Contractualisation Etat

Il s'agit de la participation financière de l'Etat au titre de la SNPLP (Stratégie Nationale Pour la Lutte contre la Pauvreté) pour les actions de soutien à la parentalité portées par la PMI. Cette recette était auparavant inscrite à la DASP (P148).

Il est donc proposé **d'inscrire 70 000,00 € de crédits de paiement.**

III. EDUCATION ET JEUNESSE

1. Vision globale du Budget de la politique EDUCATION ET JEUNESSE:

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	36 740 091 €	75 954 880 €	47 736 345 €	-28 218 535 €	-37,15%	200 000 €
Dépenses d'investissement	4 820 961 €	4 548 423 €	5 424 949 €	876 526 €	19,27%	0 €
Total dépenses (A)	41 561 053 €	80 503 303 €	53 161 294 €	-27 342 009 €	-33,96%	200 000 €
Recettes de fonctionnement	4 699 294 €	4 305 400 €	4 635 400 €	330 000 €	7,66%	0 €
Recettes d'investissement	116 466 €	13 000 €	15 000 €	2 000 €	15,38%	0 €
Total Recettes (B)	4 815 760 €	4 318 400 €	4 650 400 €	332 000 €	7,69%	0 €

2. Présentation des CDR gestionnaires ou secteurs rattachés à la politique

a. EDUCATION

Vision globale du CDR gestionnaire Education

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	34 486 046 €	73 732 170 €	45 301 503 €	-28 430 667 €	-38,56%	0 €
Dépenses d'investissement	4 820 961 €	4 548 423 €	5 419 949 €	871 526 €	19,16%	0 €
Total dépenses (A)	39 307 008 €	78 280 593 €	50 721 452 €	-27 559 141 €	-35,21%	0 €
Recettes de fonctionnement	4 686 354 €	4 300 000 €	4 630 000 €	330 000 €	7,67%	0 €
Recettes d'investissement	116 466 €	13 000 €	15 000 €	2 000 €	15,38%	0 €
Total Recettes (B)	4 802 820 €	4 313 000 €	4 645 000 €	332 000 €	7,70%	0 €

a.1.DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme P194 – Fonctionnement collèges privés

La participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux dépenses de fonctionnement des 25 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat relève d'une compétence obligatoire, réglée par les dispositions inscrites dans le code de l'éducation.

Les crédits sollicités pour les dotations de fonctionnement prévisionnelles sont en diminution de -2 400 000 € (-20,00 %), sachant que la provision retenue au budget 2023 de 2 000 000 € pour les surcoûts des dépenses d'énergie n'est pas reconduite en 2024. Cependant, un ajustement pourrait être sollicité en DM1, en fonction des hausses d'énergie, le cas échéant.

Il est donc proposé **d'inscrire 9 600 000 € de crédits de paiement.**

Programme P196 – Fonctionnement collèges publics

P196O003- Dotation collèges publics	31 200 000 € de CP
-------------------------------------	--------------------

Les crédits sont en diminution de - 26 200 000 € par rapport au budget primitif 2023.

Les crédits sollicités tiennent compte de la dotation globale de fonctionnement 2024 des collèges publics dont les dépenses de viabilisation en diminution de l'ordre de -40 %, liées à la baisse prévisionnelle en 2024 des tarifs de fourniture d'énergie.

Des contributions complémentaires viennent compléter la dotation globale de fonctionnement initiale, sous la forme de dotations de fonctionnement complémentaires et la prise en charge des frais d'EPS, sur présentation de justificatifs.

Il est donc proposé **d'inscrire 31 200 000 € de crédits de paiement.**

P196O005- Externalisation de prestations associations intermédiaires	400 000€ de CP
--	----------------

La Collectivité européenne d'Alsace fait appel depuis la rentrée 2020 à des associations intermédiaires pour compléter les leviers permettant d'assurer les renforts et les remplacements dans les collèges publics du Bas-Rhin.

Il est donc proposé **d'inscrire 400 000 € de crédits de paiement.**

P196O006- Stationnement	3 500 € de CP
-------------------------	---------------

Les crédits proposés permettent de prendre en charge en 2024 :

- les frais d'occupation du parking souterrain du collège Foch à Haguenau par les personnels du collège et de la maison de la CeA (2 000 €) ;
- les frais de stationnement des personnels du collège Kennedy (1 500 €).

Il est proposé **d'inscrire 3 500 € de crédits de paiement.**

P196O008- Restauration scolaire	680 000 € de CP
---------------------------------	-----------------

Ces dépenses comprennent :

- l'externalisation du service de restauration du collège de Dettwiller a été renouvelé au 1^{er} septembre 2021 et Pfulgriesheim au 1^{er} septembre 2023. Le montant annuel de ces 2 marchés s'élève à 400 000 € ;
- L'accueil mutualisé en demi-pension avec la Ville d'Illkirch Graffenstaden en faveur des élèves du collège Nelson Mandela, dont la mise en service a été effective à la rentrée de septembre 2023 (170 000 €) ;
- la formation, la sensibilisation et l'accompagnement des agents techniques des collèges par le laboratoire Départemental d'analyse dans les collèges publics bas-rhinois, afin de sécuriser l'organisation du service de restauration (60 000 €) ;
- Les compensations des moyens RH mis à disposition par la Région Grand Est dans le cadre de l'accueil ou de la télérestauration de collégiens par un lycée.
Une 40aine de partenariats ont été mis en place qui permettent de proposer des repas à près de 5 000 collégiens.

Il est donc proposé **d'inscrire 680 000 € de crédits de paiement.**

P196O009- Ecole européenne de Strasbourg	273 621 € de CP
--	-----------------

L'Ecole européenne de Strasbourg est le fruit d'un co-financement de la Ville de Strasbourg, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace. Une convention tripartite conclue entre les trois collectivités organise la répartition des charges communes.

Concernant le fonctionnement de l'Ecole Européenne de Strasbourg, la Ville de Strasbourg, la Région et la Collectivité européenne d'Alsace ont fait le choix d'externaliser les missions d'accueil, de nettoyage des locaux et de restauration d'une part, et l'entretien du bâtiment et la maintenance d'autre part, sous la forme respectivement d'un contrat multiservice et d'un contrat multi-technique conclus avec un prestataire.

Le budget 2024 proposé s'élève à 273 621 €, pour les dépenses communes prises en charges par la Ville de Strasbourg, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace.

Le versement de la quote-part de la CeA au budget annexe de la Ville de Strasbourg s'effectue sur appels de fonds, conformément aux modalités inscrites dans la convention tripartite.

Il est donc proposé **d'inscrire 273 621 € de crédits de paiement.**

P196O010 – Prestation intellectuelles	18 000 € de CP
---------------------------------------	----------------

Le collège d'Eckbolsheim sera reconstruit à l'horizon 2024 (externat), 2025 (logements de fonction et parking), 2026 (demi-pension). Il deviendra le 1^{er} collège passif à énergie positive de la CeA.

Il a été proposé d'accompagner l'équipe éducative de ce collège, dès la rentrée scolaire 2022, dans la mise en place du projet éducatif du nouveau collège pour en faire un collège d'excellence en matière de développement durable. L'appui méthodologique proposé au collège s'effectuera avec le soutien d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Le coût de cette prestation est estimé à 24 000 €, sur 3 ans, soit 8 000 € pour l'année 2024.

Par ailleurs, il conviendra d'accompagner les équipes de certains collèges, lorsque cela est pertinent, afin de leur permettre d'approfondir leur réflexion quant à leurs projets de

transformation d'espaces scolaires (sanitaires, CDI/espace 3C...), en particulier lorsqu'ils s'inscrivent dans le cadre des appels à projets tels que « Notre école faisons la ensemble » (lancé par le Ministère de l'Éducation nationale à la rentrée 2022) ou encore l'AMI « Innover dans la forme scolaire » (qui trouve une traduction spécifique dans le Plan « Ambitions Mulhouse » porté par le Rectorat et la Ville de Mulhouse).

Le coût des accompagnements est estimé à 18 000 € en 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 18 000 € de crédits de paiement.**

Programme P197 – Informatique collèges

2 626 382 € de CP

P197O002 -Dépenses récurrentes 2 626 382 € de CP
informatique collèges

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- La maintenance du parc informatique : 1 200 000 €, en augmentation de 4,7% en prévision du transfert de la prise en charge du réseau administratif des collèges dans la continuité de la maintenance du réseau pédagogique pris en charge par la collectivité à la suite du vote de la loi Peillon de 2013 ;
- Les abonnements Internet : 880 000 € ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) Carla renouvelé en 2021 pour une durée de 3 ans pour un montant de 250 000 € proposé à l'identique du montant voté au budget primitif 2023 ;
- Hébergement Webgesrest / Mon Bureau Numérique (MBN) : 210 382 € (+5,2 %), en prévision du renouvellement du marché ENT qui proposera une offre de prestation élargie en réponse aux besoins en usage numérique des collèges à compter de la rentrée de septembre 2024 ;
- Abonnement Educ'Arte : 36 000 € ;
- Formation : 20 000 €
- Petites fournitures : 30 000 €.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 626 382 € de crédits de paiement**

Programme P207 – Actions éducatives et jeunesse

500 000 € de CP

P207O006 - Sorties et voyages scolaires 500 000 € de CP

Le Conseil de la CeA a voté lors de la séance du 19 juin 2023 un nouveau dispositif d'aide aux sorties et voyages scolaires volet mémoriel des collèges publics et privés sous contrat d'association. A compter de la rentrée scolaire de septembre 2023, les collèges d'Alsace pourront bénéficier pour les élèves de 3^{ème} d'une prise en charge des frais d'entrée, de visite guidée et de transport selon les critères fixés en fonction des visites des lieux de mémoire identifiés en Alsace-Moselle et au niveau national.

Par ailleurs, l'augmentation des crédits est également liée à la montée en charge de l'ensemble du dispositif de sortie et voyages scolaires en fonction des décisions qui seront prises par le Conseil en 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 500 000 € de crédits de paiement.**

a.2.DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme P195 – Subventions collèges privés

P195O001 - Subventions investissement collèges privés 600 000 € de CP

Le soutien aux dépenses d'investissement des collèges privés sous contrats d'association relève d'une politique volontariste de la collectivité.

Les subventions d'investissement attribuées de 2021 à 2023, sont versées sur présentation de justificatifs en fonction de l'avancement des travaux.

Il est proposé d'inscrire 600 000 € de CP en vue de l'attribution de subventions d'investissement pour les travaux 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 600 000 € de crédits de paiement.**

Programme P197 – Informatique des collèges

3 919 949 € de CP

P197O001 - Projets informatique collèges 900 000 € de CP

L'enveloppe permet de financer les dotations en équipements individuels mobiles comme des ordinateurs portables et tablettes pour les collèges disposant de projets numériques innovants (cité éducative, appels à projet tablettes, expérimentation collèges connectés, ...).

Il est donc proposé **d'inscrire 900 000 € de crédits de paiement**

P197O002 - Dépenses récurrentes informatique collèges 3 019 949 € de CP

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Les travaux de câblage et l'acquisition de serveurs pour 15 collèges (469 600 €) ; ce budget permettra l'installation des équipements (serveurs, switch, bornes WIFI) qui accompagneront les travaux de câblages qui seront réalisés dans 15 collèges (sur les 30 collèges haut-rhinois) qui ne disposent pas encore d'infrastructure WIFI.
- Le renouvellement des équipements informatiques (PC vidéoprojecteurs, dotations ordinateurs portables, tablettes logiciel Webgerest), dans le cadre de la campagne annuelle de dotation informatique et multimédia des collèges : 1 931 640 € ; le montant est proposé en augmentation au regard de l'évolution des besoins constatés (équipement informatique des infirmières scolaires et équipement informatique dans le cadre de la mise en service du nouveau collège d'Eckbolsheim) ;
- L'acquisition et le renouvellement des licences consécutives à l'installation du Wifi dans les collèges, le financement des dépenses d'hébergement de l'ENT Mon Bureau Numérique (MBN) et de Webgerest : 618 709 €. L'augmentation est notamment liée au renouvellement du marché de l'ENT à la rentrée 2024 dont les prestations sont élargies.

Il est donc proposé **d'inscrire 3 019 949€ de crédits de paiement.**

Programme P202 – Collèges – Petites opérations	900 000 € de CP
---	-----------------

P202O001 - Equipements matériels et mobilier	900 000 € de CP
--	-----------------

Un soutien financier est proposé pour l'acquisition et le remplacement des équipements, matériels et mobilier vétustes des collèges publics d'Alsace. Les acquisitions en lien avec un projet d'investissement (construction, restructuration) seront réalisées dans le cadre du projet d'investissement.

Un crédit de paiement de 900 000 € est sollicité pour l'opération P202O001.

Il est donc proposé d'inscrire 900 000 € de crédits de paiement.

a.3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Programme P196 – Fonctionnement collèges publics	430 000 € de CP
---	-----------------

P196O008 - Restauration scolaire	430 000 € de CP
----------------------------------	-----------------

Les collèges reversent à la collectivité les recettes encaissées, selon les modalités conclues par convention (Cf. P196O008 restauration scolaire – dépenses de fonctionnement) dans le cadre :

- des externalisations des services de restauration des collèges de Dettwiller et Pfulgriesheim,
- de la mutualisation de la demi-pension avec la Ville d'Illkirch-Graffestaden et le collège Nelson Mandela d'Illkirch.

Il est donc proposé **d'inscrire 430 000 € de crédits de paiement.**

Programme P204 – Collèges - recettes	4 200 000 € de CP
---	-------------------

P204O002–Fonds départemental pour la rémunération du personnel	4 200 000 € de CP
--	-------------------

Les recettes prévisionnelles concernent les reversements des services de restauration des collèges publics de l'Alsace dans le cadre de la participation à la rémunération du personnel (PRPI) selon les règles fixées.

Il est donc proposé **d'inscrire 4 200 000 € de crédits de paiement.**

a.4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Programme P197 – Projets informatiques collèges	15 000 € de CP
--	----------------

P197O001 – projets informatiques collèges	15 000 € de CP
---	----------------

Il s'agit de la participation du Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE) à l'achat de tablettes pour le collège Dreyfus de Rixheim.

Il est donc proposé **d'inscrire 15 000 € de crédits de paiement.**

b. JEUNESSE

Vision globale du CDR gestionnaire Jeunesse

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	2 254 045 €	2 222 710 €	2 434 842 €	212 132 €	9,54%	200 000 €
Dépenses d'investissement	0 €	0 €	5 000 €	5 000 €	0,00%	0 €
Total dépenses (A)	2 254 045 €	2 222 710 €	2 439 842 €	217 132 €	9,77%	200 000 €
Recettes de fonctionnement	12 940 €	5 400 €	5 400 €	0 €	0,00%	0 €
Recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €
Total Recettes (B)	12 940 €	5 400 €	5 400 €	0 €	0,00%	0 €

b.1. DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme P207 – Actions éducatives et jeunesse

2 434 842 € de CP

P2070001 - Réussite éducative

264 600 € de CP

- Programme d'Études Intégrées (PEI) Collèges 17 000 €

Sciences Po Strasbourg développe un programme d'égalité des chances, le Programme d'Études Intégrées (PEI). Il encourage les élèves qui, par leur isolement territorial ou leur origine sociale, restreignent leurs ambitions de poursuite d'études supérieures. Il concerne une dizaine d'élèves de 3ème des collèges REP et REP+. L'aide est de 1 000 € par collège dans les deux départements.

- Programme des mini-entreprises « Entreprendre pour Apprendre » 15 000 €

Ce dispositif, piloté par l'association « Entreprendre pour apprendre », consiste à créer une entreprise au sein des collèges alsaciens pour permettre aux élèves de découvrir le monde quotidien d'une entreprise, son fonctionnement, ses métiers. Il fait l'objet d'un championnat de France et européen des mini-entreprises.

- Journal au collège (35 000 €)

Cette opération vise à sensibiliser les collégiens au travail journalistique et constitue une éducation aux médias. Elle se concrétise par la rédaction, par les classes participantes, d'un supplément spécial encarté dans les DNA et l'Alsace et par une remise de prix aux meilleures propositions.

- Filières Métiers (100 000 €)

Le dispositif permet d'accompagner le développement des potentiels de chacun à l'heure des premiers choix d'orientation, en favorisant l'expérimentation individuelle, la découverte de métiers d'excellence ou à fort potentiel de recrutement. Dix-huit collèges alsaciens mettent en œuvre cette démarche suite à un appel à candidatures. Les projets retenus, mis en œuvre à la rentrée 2023, courent sur 3 années scolaires. Les crédits 2024 seraient affectés à la réalisation de l'année 2 (année scolaire 2024-2025).

- Labo des Lecteurs (10 000 €)

Le labo des lecteurs est un dispositif initié dans le cadre d'un partenariat avec l'événement Lire Notre Monde – Strasbourg Capitale Mondiale du Livre 2024. Il consiste notamment à accompagner les équipes pédagogiques dans la redéfinition des espaces CDI en Centres de Culture et de Connaissances, dans le but de faire évoluer les pratiques pédagogiques en faveur de la réussite éducative des collégiens. Il est prévu également d'acquérir pour les collèges partenaires des sélections thématiques d'ouvrages en lien avec les sujets prioritaires portés par la politique jeunesse de la CeA.

- Accompagnement des collèges dans leur démarche d'acquisitions des bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges publics (10 000 €)

Le dispositif Cube's vise à réduire les dépenses énergétiques. L'association Alter Alsace Energies, avec le Cerema et l'Institut Français pour la performance du bâtiment (IFPEB), apporte un soutien technique et un accompagnement pédagogique pour l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges, agents techniques, agents administratifs, élèves.

- Soutien aux actions de prévention portées par les réseaux Bas-Rhin et Haut-Rhin de la Ligue de l'Enseignement (13 000 €)

Pour l'année 2024, le soutien apporté à la Ligue de l'Enseignement portera sur de nouveaux projets d'actions communes, en lien avec les thématiques prioritaires du service jeunesse : lutte contre le harcèlement et accompagnement des usages numériques des collégiens.

- Accompagnement à la scolarité (54 600 €)

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste de lutte contre l'échec scolaire, de prévention des ruptures scolaires et de lutte contre l'absentéisme scolaire. Cet engagement se traduit par une participation au dispositif partenarial du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) qui s'adresse à l'ensemble des élèves de l'école élémentaire au lycée.

- Salon Formation Emploi Alsace de Colmar (10 000 €)

Ce salon dédié à l'orientation des jeunes est organisé chaque année fin janvier à Colmar et bénéficie d'une aide au fonctionnement

Il est donc proposé **d'inscrire 264 600 € de crédits de paiement.**

P2070002 - Prévention

230 000 € de CP
200 000 € de AE

- « Les gestes qui sauvent » Services d'Incendie et de Secours (34 000 €)

Cette opération consiste à organiser des séances de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » par les STIS auprès de tous les élèves de 4ème des collèges alsaciens. Par ailleurs, pour répondre à la sollicitation de la Cité de l'Enfance, un programme de formation est spécifiquement envisagé en direction des jeunes accueillis.

- Fonctionnement de la Maison du Harcèlement (150 000 €)

La création d'une brigade mobile d'intervention composée de 4 professionnels est en cours de modélisation.

Les moyens mis à disposition pour son fonctionnement seront partagés avec le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, qui va recruter 2 profils orientés « éducateurs ». Ils seront complétés par 2 profils orientés « psychologues », portés par la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette équipe d'intervention assurera une couverture globale du territoire alsacien grâce notamment à des permanences itinérantes. Elle pourra être saisie pour intervenir dans la résolution et le traitement de situations identifiées comme complexes et ainsi accompagner les équipes éducatives qui en formuleront la demande. Elle sera également en mesure d'apporter un soutien logistique et psychologique de proximité aux victimes et à leurs familles.

- Dispositif « Les Indispensables » (36 000 €)

Le dispositif « Les Indispensables » consiste en la mise en place de protections gratuites pour briser le tabou des règles à l'école et lutter contre la précarité menstruelle, dans une démarche 360° : conférences, résidence d'artistes, livres aux CDI... 13 premiers collèges sont engagés avec leur communauté éducative et leurs élèves dès la rentrée 2023.

- Rémunération d'intervenants (10 000 €)

Pour compléter le travail effectué par le service jeunesse sur les thématiques de prévention, il est envisagé de solliciter l'intervention d'experts qui apporteront une plus-value scientifique dans l'exploration de ces sujets lors d'événements comme le Forum des actions éducatives ou à l'occasion d'un cycle de conférences organisé sur l'ensemble de l'année.

Il est donc proposé **d'inscrire 230 000 € de crédits de paiement et 200 000 € d'AE.**

P2070003 – Plan de lutte contre la haine

25 000 € de CP

En 2023, la mise en œuvre s'est traduite par un partenariat avec le Mémorial de la Shoah et le Mémorial d'Alsace-Moselle permettant à 20 classes alsaciennes d'être sensibilisées à la thématique de la lutte contre les discriminations au moyen d'ateliers, de visites et de rencontres.

Il est donc proposé **d'inscrire 25 000 € de crédits de paiement.**

P2070004 – Engagement des jeunes

241 250 € de CP

- Les frais de formation des jeunes volontaires en service civique et les frais annexes (16 750 €)

La Collectivité recrute une soixantaine de jeunes volontaires en service civique qui sont accueillis dans une quinzaine de directions différentes, sur des missions relatives à l'éducation, la solidarité, l'environnement, la mémoire et la citoyenneté, la culture et le sport.

Il convient de prendre en charge leur formation, notamment le module « Prévention et secours civique de niveau 1 » (PSC1) à hauteur de 6 750 € ; par ailleurs, un soutien (10 000 €) à l'évènement NL Contest, festival international des cultures urbaines qui rassemble chaque année plus de 40 000 visiteurs. Il est à noter que l'Etat apporte une participation aux frais de formation (voir partie recettes ci-dessous).

- Le soutien à l'association Unis-Cité Alsace (108 000 €)

L'association a proposé près d'une centaine d'offres de mission en Service Civique dont 30 au moins sont mis à disposition auprès des structures et organismes partenaires de la Collectivité. Unis-Cité assure l'accompagnement de ces jeunes tout au long de leur engagement.

- Le soutien à la FDMJC (110 000 €) et à la FDCSC (6 500 €)

Les deux fédérations départementales bas-Rhinoises que sont la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC) et la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels du Bas-Rhin (FDCSC) contribuent à la coordination des acteurs et à la promotion de l'engagement des jeunes.

Il est donc proposé **d'inscrire 241 250 € de crédits de paiement.**

P2070005 – Soutien aux activités socio-éducatives

1 593 992 € de CP

Il s'agit de soutenir les centres socioculturels (CSC) et structures d'envergure intercommunale concourant à l'animation d'un territoire et à l'approche globale des jeunes et de leur famille par des actions socio-éducatives favorisant l'implication des jeunes et l'ouverture aux autres. L'harmonisation des politiques sur l'ensemble du territoire alsacien sera conduite en 2024.

Un soutien est également apporté à différentes associations socio-éducatives agissant en faveur des jeunes pour un montant total de 18 700 €, ainsi qu'au dispositif « Ville-Vie-Vacances » à hauteur de 11 800 €.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 593 992 € de crédits de paiement.**

P2070007 – Appel à projets Jeunes Citoyens

80 000 € de CP

Il est proposé de reconduire les crédits 2023 en 2024, en vue de l'appel à projets « Jeunes citoyens », en collaboration avec la CAF et la MSA, pour soutenir l'engagement des jeunes dans le Haut-Rhin.

Il est donc proposé **d'inscrire 80 000 € de crédits de paiement.**

b.2.LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

P207 – Actions éducatives et jeunesse

5 000 € de CP

P2070002 - Prévention

5 000 € de CP

Cette enveloppe permettra d'acquérir des outils d'aide à la conception, Webradio et captation, en vue notamment de la création de contenus pour la chaîne Tiktok de la Collectivité visant à valoriser les actions du service jeunesse (Filières Métiers, actions éducatives, etc.).

Il est donc proposé **d'inscrire 5 000 € de crédits de paiement.**

b.3.LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Programme P207 – Actions éducatives et jeunesse

5 400 € de CP

P2070004 – Engagement des jeunes

5 400 € de CP

Il s'agit de la participation de l'Etat aux frais de formation des jeunes volontaires en service civique qui effectuent leur mission au sein de la collectivité.

Il est donc proposé **d'inscrire 5 400 € de recettes de fonctionnement.**

IV. SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

1. Vision globale du Budget de la politique SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	3 762 846 €	5 430 000 €	5 460 000 €	30 000 €	0,55%	0 €
Dépenses d'investissement	749 833 €	749 287 €	242 000 €	-507 287 €	-67,70%	-30 000 €
Total dépenses (A)	4 512 679 €	6 179 287 €	5 702 000 €	-477 287 €	-7,72%	-30 000 €
Recettes de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €		
Total Recettes (B)	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €

2. Présentation des secteurs rattachés à la politique du Sport et de la Vie Associative

a. DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme 208 : Soutien à la pratique sportive

Ce programme regroupe les aides aux clubs sportifs alsaciens. Les crédits de fonctionnement pour ce programme d'un montant global de **3 915 000 €** sollicités au titre du budget primitif 2024 sont détaillés comme suit :

- L'aide au dynamisme des clubs : 1 985 000 €
- Le soutien aux comités sportifs : 810 000 €
- La Maison des sports de la Collectivité européenne d'Alsace : 100 000 €
- Les aides pour l'organisation de manifestations sportives : 492 000 € dont 160 000 € de prestations
- Le soutien au sport scolaire : 280 000 €
- Les Mercredis de Neige : 25 000 €
- Le Sport santé : 28 000 €
- L'appel à projets : 95 000 €
- Les évènements autour de Paris 2024 : 100 000 €.

L'appel à projets intitulé « Objectif 2024 : Faire bouger les Alsaciens ! » soutient les associations sportives qui mettent en œuvre des projets ou des actions innovantes concourant à développer la pratique sportive et à répondre aux nouvelles attentes de la population par la création d'une section nouvelle et pérenne ou par l'organisation de stage de découverte d'une discipline auprès des non licenciés.

La ligne consacrée au Sport santé a été dotée d'un crédit de 28 000 €, identique à celui de 2022 et 2023, destiné à reconduire dans 7 collèges alsaciens l'opération « Boost ta forme » développée en lien avec les comités d'athlétisme du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Une dotation de 100 000 € est prévue pour l'organisation d'évènements autour de Paris 2024. Ces crédits intègrent le dernier tiers de 60 000 € à verser pour le passage du Relais de la Flamme en Alsace.

Il est donc proposé **d'inscrire 3 915 000 € de crédits de paiement.**

Programme 209 : Sport et excellence

Ce programme (574 361 € en subventions et 275 639 € en prestations) regroupe les aides aux 6 clubs alsaciens d'excellence de très haut niveau (premier niveau professionnel de leur discipline) : le RACING STRASBOURG, le VOLLEY MULHOUSE ALSACE, la SIG STRASBOURG, le SATHB de ACHENHEIM/TRUCHTERSHEIM, les 2 clubs de waterpolo de STRASBOURG et MULHOUSE mais aussi des formations de 2ème niveau national (pro ou semi-pro) comme l'Alliance Sport Alsace (basket masculin pro B), la SIG féminine (LF2 basket féminin), le Racing féminin (D2) et le Sélestat Alsace handball (SAHB masculin).

Enfin, il est proposé de consacrer 42 000 € au soutien des jeunes espoirs sportifs inscrits sur les listes ministérielles via une bourse dédiée d'un montant de 700 €.

Il est donc proposé **d'inscrire 892 000 € de crédits de paiement.**

Programme 210 : Sport de nature

Ces crédits à prévoir sont destinés à contribuer au fonctionnement des associations départementales du Club Vosgien du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ainsi qu'à la fédération du Club Vosgien.

Il est donc proposé **d'inscrire 71 000 € de crédits de paiement.**

Programme 212 : Centre Sportif Régional Alsace (CSRA)

La Collectivité européenne d'Alsace accompagne m2A dans la mise en œuvre de son projet de développement du CSRA.

Une nouvelle convention-cadre 2023-2025 a été adoptée en Commission permanente du 20 octobre 2023 et prévoit notamment l'octroi d'une subvention de fonctionnement globale de 1 296 000 €, versée en trois fois à raison d'un montant forfaitaire de 432 000 € par an en 2023, 2024 et 2025 qui permet d'accompagner le projet de développement.

Il est donc proposé **d'inscrire 432 000 € de crédits de paiement.**

Programme 213 : Vie Associative

Dans le cadre de son accompagnement de la vie associative, la Collectivité européenne d'Alsace soutient Alsace Mouvement Associatif qui regroupe une vingtaine de têtes de réseaux et unions apportant un soutien technique adapté au monde associatif alsacien (20 000 €) et attribue des subventions à des associations alsaciennes en difficultés passagères au titre du fonds de secours d'urgence pour les associations alsaciennes (100 000 €).

Il est donc proposé **d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 120 000 €.**

Programme 214 : Sport et handicap

La Collectivité européenne d'Alsace promeut et encourage les sportifs en situation de handicap de très haut niveau (20 000 €) et accompagne les clubs ayant des équipes parasport évoluant en Championnat de France, en participant notamment aux frais qu'ils engagent pour leurs déplacements sportifs (10 000 €).

Il est donc proposé **d'inscrire en crédits de paiement 30 000 €.**

b. DEPENSES D'INVESTISSEMENT**Programme 210 : Sport de nature**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace s'est substituée au Département du Bas-Rhin dans la gestion du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Bas-Rhin adopté le 7 juin 1993.

A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace doit assurer la remise en état et la sécurisation de ces itinéraires. Dans ce cadre, il convient de prévoir des crédits de paiement à hauteur de 30 000 € afin de faire face à de tels travaux.

Il est donc proposé **d'inscrire 30 000 € de crédits de paiement.**

Programme 211 : Equipements et matériels sportifs**L'aide à l'acquisition de matériel sportif pour les collèges pour la pratique de l'EPS :**

Ce dispositif permet d'aider les collèges à renouveler ou acquérir du matériel sportif pour la pratique de l'éducation physique et sportive (65 000 €).

L'aide à l'achat de matériel sportif par les associations :

Les crédits de paiement à hauteur de 7 000 € sont destinés à solder les engagements encore ouverts au titre de ce dispositif qui a été supprimé au BP 2022 au titre du sport ; le Fonds de Solidarité Territoriale pouvant répondre à ces demandes.

Il est donc proposé **d'inscrire 72 000 € de crédits de paiement et une diminution d'autorisation de programme de 30 000 € de l'opération P211O003.**

Programme 212 : Centre Sportif Régional d'Alsace (CSRA)

Une nouvelle convention-cadre 2023-2025 a été adoptée en Commission permanente du 20 octobre 2023 et prévoit notamment l'octroi d'une subvention d'investissement globale de 300 000 € pour les nouveaux travaux d'investissement réalisés de 2023 à 2025, versée en trois fois à raison d'un montant forfaitaire de 100 000 € par an en 2023, 2024 et 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement.**

Programme 214 : Sport et Handicap

Ce dispositif est dédié au soutien des associations sportives qui investissent dans du matériel spécifique pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Il est donc proposé **d'inscrire 40 000 € de crédits de paiement.**

V. BILINGUISME

1. Vision globale du Budget de la politique du Bilinguisme

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	3 017 302 €	3 550 500 €	3 953 000 €	402 500 €	11,34%	2 000 000 €
Dépenses d'investissement	7 655 €	33 281 €	46 110 €	12 829 €	38,55%	-12 391 €
Total dépenses (A)	3 024 957 €	3 583 781 €	3 999 110 €	415 329 €	11,59%	1 987 609 €
Recettes de fonctionnement	0 €	0 €	250 000 €	250 000 €		0 €
Recettes d'investissement	51 048 €	56 000 €	14 910 €	-41 090 €	-73,38%	0 €
Total Recettes (B)	51 048 €	56 000 €	264 910 €	208 910 €	373,05%	0 €

2. Présentation des CDR gestionnaires ou secteurs rattachés à la politique

a. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

P0460001 : Aides en faveur des communes (65 000 €)

65 000 € pour les aides en faveur des communes et intercommunalités engagées dans une politique linguistique régionale : soutien aux communes ou intercommunalités qui s'investissent dans la langue régionale (petite enfance, activités périscolaires, activités extrascolaires) et notamment le dispositif des mercredis de l'alsacien.

Dont **7 000 €** seront versés à la commune de Guebwiller pour soutenir l'organisation du Forum des langues Biling'oh qui devrait être reconduit en 2025.

P0460002 : Aides en faveur des établissements scolaires (5 000 €)

5 000 € en faveur d'établissements scolaires (collèges) pour les animations théâtres en langue régionale (allemand ou dialecte alsacien) et pour l'aide à l'acquisition d'ouvrages ou d'outils multimédias pour le CDI (ouverture d'un nouveau cursus bilingue).

P0460003 : Aides aux associations (85 000 €)

85 000 € pour soutenir les associations œuvrant en faveur du bilinguisme (Fédération Alsace Bilingue, association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle, Eltern Alsace ; Groupement théâtre du Rhin, Sprochrenner...).

P0460004 : OLCA (400 000 €)

400 000 € pour soutenir l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle avec un financement majoritaire pris en 2023. En 2024 un avenant financier pourrait prolonger la convention financière 2022-2023 pour un an. Cette période transitoire devrait prendre fin avec la naissance de l'office public qui intégrera les missions de l'OLCA.

P0460005 : Accompagnement au développement, communication (58 000 €)

58 000 € sont prévus pour l'appel à un prestataire événementiel pour l'acte de naissance de l'office public (nom, logo, site, etc.)

P0460006 : Fonds commun langue et culture régionales (2 000 000 €)

La future convention opérationnelle quadripartite portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace pour la période 2023 - 2024 prévoit une contribution annuelle de **2 000 000 d'euros par an**.

P0460008 : Enseignement bilingue hors contrat (840 000 €)

Pour les aides à l'enseignement bilingue privé dans le premier et le second degré (postes hors contrat avec l'Education nationale), il est inscrit une autorisation d'engagement de **840 000 €**.

Ces aides sont versées en deux fois suivant le rythme de l'année scolaire (versement de la moitié en année n et de l'autre moitié en année n+1).

La collectivité soutient les classes associatives bilingues du réseau des écoles de l'association ABCM Zweisprachigkeit dont les enseignants ne sont pas sous contrat avec l'Education nationale.

P0460009 : Office Public pour la Langue d'Alsace (500 000 €)

Le budget annuel de fonctionnement du futur office pour la langue régionale d'Alsace représente environ 2 millions d'€ (organigramme cible 20 ETP). Compte tenu de la date de création de l'office mi 2024 en décalage par rapport au calendrier budgétaire, un fonds de roulement d'au moins **500 000 €** est nécessaire.

b. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**P0460009 : Office public pour la langue régionale (250 000 €)**

Il est attendu des recettes provenant des contributeurs à l'office public pour sa mise en œuvre correspondant à moins de la moitié du budget de l'office pour 2024, soit **250 000 €**. Ce montant reste à déterminer, ainsi que les partenaires co financeurs.

c. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**P0460006 : Aides aux communes et intercommunalités (10 000 €)**

10 000 € d'aides aux communes ou intercommunalités (toponymies et signalétiques, aménagements ou équipement de classes pour accueillir un nouveau pôle bilingue).

P0460007 : Outil numérique langue régionale (36 110 €)

La CeA sera amenée à verser **21 109,39 €** à ses partenaires dans le cadre de l'application « l'Or du Rhin » qui bénéficie d'une aide INTERREG Rhin Supérieur. Cette dépense correspond à un reversement d'une partie des recettes perçues par la CeA et des reports de l'année précédente.

Par ailleurs, le coût de la maintenance évolutive de l'outil est estimé à **15 000 €**.

d. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**P0460007 : Outil numérique langue régionale (14 910 €)**

14 910,80 € devraient être versés par fonds Interreg dès la clôture du projet.